

HOTEL A LOUER DANS LA PARTIE HAUTE DE LACHINE

Contient plus de trente chambres à coucher, chauffage à l'eau chaude, grande salle de bal, etc. A une belle façade sur le fleuve, et est favorablement situé au point de vue de la gare du chemin de fer, des chars électriques et du point de débarquement des bateaux. Très bien installé pour un hotel, un club ou une grosse maison de pension. — Possession immédiate. — Loyer modéré.

THE J. CRADOCK SIMPSON REAL ESTATE & AGENCY COMPANY

181, RUE ST-JACQUES, MONTREAL

VINS FRANÇAIS D'ALGÉRIE

Rouges et Blancs, qualité supérieure, agréables, généreux, titrant 20 degrés alcooliques (degrés canadiens équivalent à 12 degrés à l'alcoomètre français), garantis purs et de bonne conservation, expédiés à Montréal au prix de \$25.20, et par futs de 50 gallons anglais, plus droits de douane, soit \$5.00 environ par barrique.

En futs de 25 gallons, \$15.12, plus droits de douane.

Ecrire à M. A. DEMANGE, viticulteur négociant, 8 rue Arago, à ALGER, Algérie.

Envoi gratis et franco d'échantillons. Des représentants et correspondants sont demandés dans tout le Canada.



Vente d'Immeubles

Dans l'affaire de

JOSEPH LAFRANCE

Boulanger de la Cité de Montréal

Failli

Les soussignés vendront à l'encaissement, au No 69 de la rue Saint-Jacques, Montréal.

MERCREDI, LE 22 JANVIER 1902

A 11 HEURES A.M.

Les immeubles suivants :

1. Un terrain faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le No treize cent cinquante quatre aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Ste Marie de la cité de Montréal, mesurant trente-neuf pieds et huit pouces et demi de largeur, par une profondeur de soixante-quatorze pieds et trois pouces, mesure anglaise, plus ou moins, et borné comme suit : en front par la rue Fullum, en profondeur et du côté sud-ouest par d'autres parties du dit lot No 1354, et du côté nord est par une ruelle ou passage de onze pieds de largeur, qui sépare le

terrain dont il est présentement question du lot originaire No treize cent cinquante-neuf des mêmes plan et livre de renvoi officiels, avec droit de passage dans la dite ruelle de onze pieds de largeur, et avec une maison en briques portant les Nos civiques 18 et 20 de la rue Fullum, et autres bâties dessus construites.

Le pignon sud-ouest de la dite maison en briques y érigée est mitoyen.

2. Un terrain faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le No treize cent cinquante quatre, aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Ste Marie, en la cité de Montréal, mesurant quarante-deux pieds de largeur par une profondeur de soixante quatorze pieds et trois pouces dans la ligne sud ouest, le tout plus ou moins, borné en front par la rue Fullum en profondeur et des deux côtés par d'autres parties du même lot No treize cent cinquante quatre, avec deux maisons en briques portant les Nos civiques 22 et 24 de la rue Fullum et autres bâties dessus construites, et avec droit d'entrée et de sortie en commun dans un passage de neuf pieds et trois pouces de largeur par vingt-huit pieds et deux pouces de profondeur, qui existe sous la maison voisine du côté sud-ouest du terrain dont il est présentement question, laquelle maison porte le No 23 de la rue Fullum, pour communiquer en arrière des bâties y érigées.

Tous les pignons des maisons en briques y érigées sont mitoyens.

3. Un terrain faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le No treize cent cinquante quatre, aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Ste Marie, en la cité de Montréal, mesurant cinquante et un pieds et six pouces de largeur en front sur la rue Fullum, et cinquante-deux pieds et six pouces de largeur à sa profondeur, par soixante-quatorze pieds et six pouces de profondeur dans la ligne nord-est, et soixante-quatorze pieds et onze pouces dans la ligne sud-ouest, le tout plus ou moins sans garantie de mesure précise, et borné en

front par la rue Fullum, en profondeur et des deux côtés par d'autres parties du même lot No 1354 ; avec une maison en briques portant les numéros civiques 26 et 28 de la rue Fullum, et autres bâties dessus construites.

Le pignon nord-est de la dite maison en briques est mitoyen.

Le passage de neuf pieds et trois pouces de largeur par vingt-huit pieds et deux pouces de profondeur, qui existe sous la maison y érigée du côté nord-est, est assujetti à un droit d'entrée et de sortie en faveur du terrain voisin du côté nord-est.

4. Un terrain de forme irrégulière, situé du côté nord-ouest de la rue Fullum, faisant partie des lots de terre connus et désignés sous les numéros treize cent cinquante quatre et treize cents cinquante-cinq, des plan et livre de renvoi officiels du quartier Ste-Marie, en la cité de Montréal, de la contenance de soixante-six pieds et neuf pouces de largeur en front, et soixante-seize pieds et trois pouces de largeur à sa profondeur, par soixante-deux pieds et trois pouces de profondeur dans la ligne nord-est, et environ cinquante-huit pieds et neuf pouces de profondeur dans sa ligne sud-ouest, le tout plus ou moins, sans garantie de mesure précise, borné en front par la rue Fullum, en profondeur par une autre partie du lot No treize cent cinquante-cinq, du côté sud-ouest partie par une autre partie du lot No treize cent cinquante quatre, et partie par une autre partie du lot No treize cent cinquante cinq, et du côté nord-est par le lot originaire No treize cent cinquante-neuf ; avec deux maisons en briques, portant les Nos civiques 7, 9, 11, 13, 15 et 17 de la rue Fullum et autres bâties dessus construites.

Le passage de sept pieds de largeur par vingt-huit pieds et six pouces de profondeur qui existe du long de la ligne sud-ouest du terrain sus-décris, est mitoyen, le propriétaire du terrain voisin du côté sud-ouest du terrain dont il est présentement question y ayant droit d'entrée et de sortie pour communiquer avec les dépendances en arrière des dites maisons.

Le pignon sud-ouest de la dite maison en briques y érigée et portant les Nos 13, 15 et 17 de la dite rue Fullum est aussi mitoyen.

5. Trois lots de terre connus et désignés sous les Nos cent vingt-quatre, cent vingt-cinq et cent vingt six de la subdivision officielle du lot de terre connu et désigné sous le No treize cent cinquante-neuf aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Ste-Marie, en la cité de Montréal, avec bâties dessus construites, portant les Nos 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15 de la rue Dufresne ; et avec droit de passage en commun dans une ruelle de onze pieds de largeur qui existe le long de la ligne sud-ouest du terrain dont il est présentement question et faisant partie du lot No 1351 des mêmes plan et livre de renvoi officiels, pour communiquer à la rue Fullum.

Pour procès verbal de vente, plans des susdits immeubles, et tous renseignements, s'adresser aux curateurs soussignés.

Wm RENAUD,

15 rue St-Jacques, Montréal,

ALEX. DESMARTEAU,

1598 rue Notre-Dame, Montréal.

MARCOTTE FRERES,

Encanteurs.

LOTS À BATIR — Localité Superbe, de Grand Avenir. S'adresser à A. & H. LIONAIS, 25, r. St-Gabriel, Montréal.

SI vous voulez acheter ce qu'il y a de meilleur — véritablement ce qu'il y a de meilleur — demandez au marchand de gros dont vous achetez vos marchandises, la marque

"GOLD LABEL"

Saumon Rouge Sockeye de la Rivière Fraser

— ET —

La Marque "GOLD LABEL" du MAQUEREAU et du HOMARD.